



**Information relative aux mesures de mise en conformité relatives au R.G.P.D (1)  
(Règlement Général sur la Protection des Données)**

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

#arnaquesRGPD

**VIGILANCE**

Madame, Monsieur,

La date du 25 Mai 2018 pour attester de la mise en conformité sur la protection des données personnelles au sein de chaque établissement (R.G.P.D) a été dépassée.

**Pour rappel, le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement traitant de données personnelles (il peut donc s'agir du nom, prénom, de l'adresse physique ou d'une adresse E-mail mais aussi du numéro de sécurité sociale...) qui ne répond pas au 25 Mai 2018 aux exigences de la législation sur le rgpd définies par la directive (UE) 2016/680 doit élaborer un rapport et une mise en place des protections des données avec documents justificatifs à l'appui en cas de vérification.**

Dans un premier temps un pré-diagnostic nous permettra d'identifier dans quelle catégorie se trouve votre établissement et s'il est concerné par cette obligation.

Par Internet : [www.rgpd-diagnostic.fr](http://www.rgpd-diagnostic.fr) \*

Votre Identifiant : [REDACTED]

Votre Mot de Passe : [REDACTED]

Par Téléphone : 0975188133 (Du Lundi au Jeudi de 9H30 à 18h00, Vendredi de 9H30 à 12H00)

Attention Suite à de nombreuses confusions, notre établissement tient à préciser qu'il n'a aucun lien direct ou indirect avec quelques autres établissements privés ou publics.

Informations Importantes :

Pour votre parfaite information, nous vous invitons à consulter par exemple le site <https://www.cnil.fr/fr/les-sanctions-penales> où sont mentionnés les risques encourus en l'absence, non justifiée, de dépôt du projet de protection des données.

La prestation consiste à analyser vos informations et à délivrer la synthèse complète relative à la protection des données de l'établissement ainsi que les documents à fournir aux autorités compétentes.

La connexion via les identifiants ne constitue pas un engagement commercial.

Si vous avez déjà fait le nécessaire ne tenez pas compte de ce message. Détail de la prestation d'assistance indiqué sur notre site [www.rgpd-diagnostic.fr](http://www.rgpd-diagnostic.fr)

(1) Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [contact@rgpd-diagnostic.fr](mailto:contact@rgpd-diagnostic.fr).